

Commune de MESNOIS

Compte-rendu de la Réunion du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt et un, **le vendredi 02 AVRIL** à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué le 29 mars 2021, s'est réuni en séance ordinaire en huis clos, sous la présidence de Mme GAUTHIER PACOUD Sandrine, Maire.

Etaient présents : CACHOT Jean 1^{er} adjoint, CABUT Danielle 2^{ème} adjointe, PEAN Franck 3^{ème} adjoint, BAIGUE Xavier, BERTHET Audrey, PETITCOLAS Alain, RINGENBACH Sandra, ROUSSEL Frédéric, SORNAY Jean-Paul, conseillers.

Absent excusé : BERREZ Serge,

Secrétaire de Séance : ROUSSEL Frédéric est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

En préambule, Madame le Maire demande l'accord des conseillers municipaux pour ajouter un point à l'ordre du jour concernant l'adhésion de la commune à la charte SIDEC « Eclairons juste le Jura »

1. Approbation du compte-rendu du conseil du 05 mars 2021 :

Le compte rendu du dernier conseil est approuvé à 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, Une remarque : Mme RINGENBACH Sandra est notée dans la liste des présents alors qu'elle était absente excusée.

2. Vote des taux 2021 :

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les impôts locaux.

Taux de TFB actuel de 37.97 reste à 37,97.

Taux de TFNB actuel de 15.40 reste à 15,40

Les taux 2021 sont approuvés à 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

3. Adhésion à la Charte SIDEC « Eclairons juste le Jura »

Madame le Maire présente la Charte « Eclairons juste le Jura » du SIDEC ayant pour objectif de sensibiliser et d'apporter aux collectivités des solutions pour maîtriser l'impact de l'éclairage public. Cette charte propose à la collectivité signataire de s'engager à diminuer les impacts énergétiques et environnementaux liés à l'éclairage public, tout en préservant la qualité de vie et en participant à une démarche globale territoriale source d'économies d'échelles et de valorisation de l'image du département.

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion à cette Charte à 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

4. Questions diverses :

Réunion PLUI :

Une réunion a eu lieu à Blye.

Il a été rappelé lors de cette réunion que plus la commune peut attester de réhabilitations de bâtiments, de construction de maisons et d'utilisation des dents creuses (terrains vierges de toutes constructions, situés dans la zone urbanisée de la commune), plus cela nous offrirait des opportunités d'avoir de nouvelles zones constructibles. Les bâtiments réhabilités, construits dernièrement sont en train d'être répertoriés.

Une prochaine réunion est prévue fin Avril

Rière Mesnois :

Le nouveau propriétaire de la maison « Javourez » va transformer l'ancienne maison en 3 logements.

Problématique concernant le stationnement des voitures pour ces 3 futurs logements.

Réunion Intervention sur Rivière d'Ain :

Une visio conférence a eu lieu afin de permettre au Bureau d'Etudes retenu par le syndicat GEMAPIEN constitué par le PNR du Haut Jura, de présenter le Diagnostic et les pistes d'interventions. La rivière se creuse. Le lit de la rivière approche des nappes phréatiques.

Il n'est pas prévu de reconsolider les berges. Travaux prévus en 2023.

Dépôt sauvage d'amiante :

Le Syndicat GEPAMIEN a été informé du dépôt sauvage d'amiante. Ils pourraient aider la commune financièrement. Dans l'attente d'un retour

Magicien d'Eau – Canoës Kayak :

Le responsable des Magiciens d'Eau va installer des poubelles pour améliorer la collecte des ordures laissées par les vacanciers. La commune est sollicitée pour une prise en charge financière d'une partie des frais liés à la gestion des déchets. Avis favorable

TERRE d'EMERAUDE Communauté :

Les actifs de Vouglans (plages, ports, campings, restaurants) ont été cédés à l'euro symbolique à la Communauté de Communes par le Département du Jura. La Communauté de communes a mis en place une Régie pour la gestion de ces équipements. Le Président de cette régie est Mr GROSDIDIER Jean Charles, également Président de la régie de Chalain, précédemment gestionnaire des actifs de Vouglans.

Travaux de la Mairie :

Le projet ayant été modifié par rapport au projet initial, qui a obtenu une subvention de l'Etat, les entreprises doivent revenir affiner leurs devis. De plus, dans le cadre des marchés publics, un second devis doit être sollicité.

Travaux sur la fibre :

L'enfouissement des gaines a été réalisé en mars. Reste maintenant à passer la fibre et raccorder les habitations. Chantier prévu pour la fin de cette année 2021. Le département, Maître d'ouvrage du projet, devrait donner des informations.

Pôle Santé de Pont de Poitte :

Une information est donnée concernant une augmentation importante du coût des charges fixes pour les infirmières. Information à vérifier et compléter

Projet de revitalisation de la commune de Pont de Poitte :

La commune de Pont de Poitte a souhaité associer les communes de Patornay et Mesnois à leur projet de revitalisation bourg centre, opération qui peut bénéficier de subventions importantes. Un projet commun touristique (Voie douce par exemple) pourrait être le fil conducteur de ce dossier.

Voies communales :

Certaines routes après avoir souffert de la sécheresse l'été dernier ont souffert du gel cet hiver. Travaux plus importants à prévoir que ceux initialement prévus et budgétisés

La séance a été levée à 21h40.

Le Maire,
Mme Sandrine Gauthier Pacoud

Le secrétaire de séance,
Frédéric Roussel